



## COLLECTE DE PAPIERS DE BUREAU

Convention de partenariat  
Agrément Préfectoral N° 88/16/NC/01 délivré le 29 Mars 2016

Entre **ASSOCIATION ACTIONS (ATELIER CHANTIER D'INSERTION)**  
Z.A. Pâtis des Saules Bât. 3G  
88450 VINCEY  
Siret : 390 396 117 00033  
Tel : 03 29 38 49 20  
Mail : [actions3@orange.fr](mailto:actions3@orange.fr)

Et le client .....

.....

.....

Représenté par .....

Tel : .....

Mail : .....

Personne à contacter : .....

ACTIONS s'engage à collecter les papiers de bureau auprès du CLIENT en deux passages maximum par mois pendant un an à compter de la date de signature de la présente.

A cet effet, des collecteurs individuels sont mis à disposition du CLIENT par ACTIONS.

La collecte se fera : - Dans les bureaux  
- A l'extérieur ou à l'accueil

Les papiers sont ensuite triés dans nos ateliers puis cédés, pour transformation en pâte à papier, à l'Entreprise WEPA SAS, usine de GREENFIELD à Château Thierry, avec laquelle ACTIONS a conclu un contrat de reprise.

En fin de période, une attestation de recyclage sera fournie par ACTIONS au CLIENT.

Cette prestation fait l'objet d'une facturation au CLIENT par ACTIONS d'un montant annuel de .... € (\*) payable d'avance.

**(\*) de 60 €/an à 150 €/an en fonction des distances entre nos locaux et votre site**

Cette convention pourra être renouvelée chaque année par tacite reconduction.

Fait à Vincey, le

### Pour le CLIENT

*(Nom, cachet et signature*

*Précédés de la mention « Bon pour accord »)*

### Pour l'Association, son Président

Dominique LACROIX



Dominique Lacroix  
Président